

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni à la MLT, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Maire.

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Henri BISIO, Jocelyne PECES, Pierrette HUET, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Michael AHOND, Caroline PROST, Vincent PLASSARD, Christian DEBARBIERI, Jacques LOCUSSOL, José-Eduardo DE MAGALHAES, Madeleine VILLEPREUX, Michael GOUYET, Michel PONS, Jean-Pierre DENIZOT, Matthieu ROUSSET, Julien THUILLIEZ, Céline NECTOUX.

Jocelyne PECES a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

037-2020 : Affectation des résultats – Compte Administratif 2019 : Commune	Page 17
038-2020 : Affectation des résultats – Compte Administratif 2019 : Assainissement	Page 18
039-2020 : Fixation des taux des taxes locales	Page 18
040-2020 : Redevances Assainissement 2020	Page 18
041-2020 : Budget Primitif 2020 : Commune	Page 18
042-2020 : Budget Primitif 2020 : Assainissement	Page 19
043-2020 : Tarifs location salle polyvalente	Page 19
044-2020 : Tarifs location tables et chaises	Page 20
045-2020 : Prime exceptionnelle	Page 20
046-2020 : Election membres du Conseil d'administration du CCAS	Page 20
047-2020 : Remboursement des masques réutilisables achetés par Mond'Arverne	Page 20
048-2020 : Nomination des délégués au SIEG	Page 20
049-2020 : Adhésion Groupement de commandes pour l'achat d'électricité	Page 21
050-2020 : Avenant à la Convention SIEG - guirlande de Noel	Page 21
051-2020 : Commission de révision des listes électorales	Page 21
052-2020 : Quote-part loyer	Page 21
Questions diverses	Page 22

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Maire, ouvre la séance. Comme à l'accoutumée, il invite les membres du Conseil municipal à signer le compte-rendu de la dernière séance, mais également à les parapher sur chaque page, s'ils le souhaitent. Une seule remarque est apportée et prise en compte, par Monsieur Jean-Pierre DENIZOT, sur la possibilité de réfléchir à un jour fixe pour la tenue des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire souhaite ensuite la bienvenue au deux nouveaux conseillers municipaux, Monsieur Michael GOUYET et Madame Céline NECTOUX.

Affectation des résultats – Compte Administratif 2019 : Commune

Marcel JOBERTON, 1^{er} Adjoint en charge des finances et du budget, et Pierrette HUET, Conseillère déléguée aux finances et au budget, présentent le résultat du compte administratif 2019 Commune.

Sur les bases de ces discussions et présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

- o l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 670 114, 25 € est affecté :
 - d'une part, pour un montant de 342 205 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020.
 - d'autre part, le reliquat, pour un montant de 327 909,25 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020, à l'article 002.
- o le déficit d'investissement, qui s'élève à 373 718,45 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2020, à l'article 001.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement, tels que présentés et débattus en séance.*

Affectation des résultats – Compte Administratif 2019 : Assainissement

En continuité, Marcel JOBERTON et Pierrette HUET présentent le résultat du compte administratif 2019 Assainissement.

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

○ l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 65 417,78 € est affecté à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

○ L'excédent d'investissement, qui s'élève à 547 110,37 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de les excédents de fonctionnement et d'investissement, tels que présentés et débattus en séance.*

Fixation des taux des taxes locales

Marcel JOBERTON précise que les bases « assiette » sur lesquelles s'appliquent les 3 taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti) n'ont pas été augmentées par l'Etat.

De plus, la crise sanitaire Covid-19 a conduit l'Etat à figer le taux de la taxe d'habitation, qui n'est donc pas soumis au vote de l'assemblée. Pour rappel, le taux 2019 maintenu est de 10,32 %.

Partant de ce postulat, et compte tenu du contexte, Monsieur le Maire propose de maintenir au même taux les deux taxes locales directes concernées, qui se déclinent comme suit :

- Taxe foncière bâti : 13,42 %
- Taxe foncière non bâti : 99,84 %

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2020.*

Redevance Assainissement 2020

Marcel JOBERTON rappelle à l'Assemblée que le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon) a maintenu, depuis 2016, le montant de la participation des communes adhérentes, après des augmentations importantes qui ont eu lieu entre 2012 et 2015. Il précise également que la consommation globale de la commune est stable.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la redevance d'assainissement à 0,811 € par m³ pour la part communale et à 1,33 € m³ pour la part SIAVA.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020, de maintenir les deux parts de la redevance telles que présentées en séance.*

Budget Primitif 2020 : Commune

Marcel JOBERTON précise que la commission communale des finances et du budget s'est réunie le 16 juin 2020, et l'ensemble des éléments ont nouvellement été transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance.

Marcel JOBERTON et Pierrette HUET aborde la présentation de la manière suivante :

- Eléments de contexte (Falaise / Covid19 / Baisse des recettes)
- Zoom général
- Repères sur :
- Charges de fonctionnement et quelques chapitres.
Caroline BONHOMME souhaite connaître le nombre d'agents. Marcel JOBERTON apporte la réponse, 30 agents dont 27,32 ETP
- Recettes de fonctionnement

Marcel JOBERTON invite l'assemblée à évoquer tous les points qu'elle souhaite aborder, étant donné que chacun a pu prendre connaissance des éléments contenus dans le budget.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :
 - Dépenses = 2 561 487 €
 - Recettes = 2 561 487 €
- Investissement :
 - Dépenses = 2 147 768 €
 - Recettes = 2 147 768 €

➔ *Après en avoir débattu et délibéré à la majorité absolue (5 abstentions), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 Commune, tel qu'exposé en séance.*

Budget Primitif 2020 : Assainissement

Marcel JOBERTON et Pierrette HUET présentent l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2020 Assainissement.

Sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2020 Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- o Fonctionnement :
 - Dépenses = 267 649 €
 - Recettes = 267 649 €
- o Investissement :
 - Dépenses = 996 903 €
 - Recettes = 996 903 €

→ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 Assainissement, tel qu'exposé en séance.*

Tarifs location – Salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle polyvalente étaient :

- Du lundi au jeudi, en journée : 100€
- Le week-end : 300€

Il propose à l'assemblée d'augmenter les deux tarifs de 50€, et d'approuver cette augmentation, avec prise d'effet à la date du présent Conseil.

→ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 23 juin 2020 :*

- Du lundi au jeudi, en journée : 150€ ;
- Le week-end : 350€.

Tarifs location tables et chaises

Monsieur le Maire rappelle que la commune prête régulièrement, aux particuliers résidents sur la commune, ses tables et chaises et présente la possibilité de fixer le tarif de location à 4 € par table et 1 € par chaise.

Sur cette base, il propose à l'assemblée d'approuver ces tarifs, avec prise d'effet à la date du présent Conseil.

→ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des tables et chaises, à compter du 23 juin 2020, à 4 € par table et 1 € par chaise.*

Prime exceptionnelle

Monsieur le Maire évoque la réouverture de l'école, intervenue en application du protocole sanitaire COVID-19, complexe et lourd. Les 4 ATSEM et 2 adjoints techniques ont été volontaires et impliquées, tant pour leurs tâches habituelles que la mise en pratique des process liés au protocole sanitaire.

Il est proposé à l'assemblée de verser une prime exceptionnelle de 200 € brut, à :

- Evelyne BONNEMAY – ATSEM ;
- Véronique BRIOUDE – ATSEM ;
- Catherine DUCHENE – ATSEM ;
- Sylviane FAYE – ATSEM ;
- Joëlle NOVERT – Adjoint technique ;
- Manuela ROBERT – Adjoint technique.

→ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de cette prime exceptionnelle de 200 € brut aux quatre (4) ATSEM et deux (2) Adjointes techniques susvisées.*

Election des membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal du 4 juin dernier a fixé à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal, et Mesdames PECES, VILLEPREUX, PROST, MAYADE et UGOLINI ont été élues.

Or, la démission de Mme UGOLINI amène le Conseil municipal à revoir la composition du Conseil d'Administration du CCAS.

Aussi, doivent être désignés, en nombre égal à celui du nombre de membres élus, des représentants comprenant un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et personnes âgées, et un représentant des associations de personnes handicapées.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

1. D'élire Monsieur Michel PONS en remplacement de Madame Johanna UGOLINI ;
 2. De désigner les 5 membres comme suit :
- Madame Annie PASCAL, en tant que représentant des Associations Familiales, sur proposition de l'UDAF ;

- Madame Denise PRUGNARD, en tant que représentant des Associations de retraités et de personnes âgées ;
- Monsieur André LANSADÉ, en tant que représentants des Associations des personnes handicapées ;
- Madame Marie-Joséphine MEZEIX ;
- Madame Isabelle POBLETE.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition du Conseil d'administration du CCAS, telle que définie en séance.*

Remboursement des masques réutilisables achetés par Mond'Arverne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le contexte de l'épidémie liée au Covid-19, Mond'Arverne a commandé et payé des masques pour le compte de ses communes membres.

Les communes membres se sont engagées à rembourser le montant de ces masques moins la part prise en charge par l'État, à savoir 50% de leur coût TTC.

La commune a acheté 3500 masques réutilisables, à 1,80€ HT

➔ $3500 \times 1,80\text{€ HT} = 6300$, soit 6646,50€ TTC, et donc 3323,25 € à la charge de la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce remboursement.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de 3323,25 € TTC à Mond'Arverne Communauté, et autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.*

Nomination délégués SIEG

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du 4 juin dernier, seuls des titulaires ont été désignés au Syndicat Intercommunale d'électricité et de Gaz (SIEG). Par conséquent, il propose à l'assemblée d'approuver les nominations suivantes :

- o Titulaires : Christian DEBARBIERI et Michael AHOND
- o Suppléants : Michael GOUYET et Marcel JOBERTON

➔ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués au SIEG, tels qu'identifiés en séance.*

Adhésion Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose la situation de l'achat d'électricité. La Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat promulgue la suppression des tarifs réglementés inférieurs à 36 kVA, induisant une mise en concurrence à compter du 1^{er} janvier 2021. Le calendrier imposé par le législateur est court et contraint.

Deux possibilités sont offertes à la commune :

1. Négocier seule et lancer son propre appel d'offres ;
2. Adhérer à un groupement de commandes, pour peser plus lourdement sur le prix final de l'énergie.

Mond'Arverne Communauté adhère à un groupement de commandes, coordonné par le SIEG, de façon à accentuer le niveau d'exigence en matière d'électricité garantie d'origine et à haute valeur environnementale, selon des modalités initiées par le groupement.

Monsieur le Maire estime qu'il apparaît opportun de rejoindre le groupement de commandes, et propose à l'assemblée de valider cette position.

➔ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- de valider l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, coordonné par le SIEG ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et conclure tout document en lien avec l'adhésion au groupement.

Avenant à la Convention SIEG - Guirlande de Noël

Monsieur le Maire mentionne que dans le cadre des fêtes de fin d'années, et en collaboration avec le comité des fêtes, il avait été demandé l'installation d'un sapin de Noël au Gergovial, agrémenté d'une guirlande multicolore, et faisant participer les enfants de la maternelle à la décoration du site.

Cette intervention mérite d'être régularisée par la conclusion d'un avenant à la convention qui nous lie au SIEG, par laquelle l'éclairage public lui a été délégué. Cette prestation s'élève 1700 € HT, à hauteur d'une participation de 50% du SIEG, soit 850€ à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cet avenant.

➔ *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant correspondant, d'un montant de 850€ HT.*

Commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions du Code électoral, la commission de révision des listes électorales doit être instituée, afin de s'assurer de la régularité des listes électorales, au moins une fois par an, et en tout état de cause avant chaque scrutin.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de cette commission obéit aux règles suivantes :

- 3 élus de la liste majoritaire,
- 2 élus des autres listes ;
- 2 membres désignés : un par le TGI et un par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la composition suivante :

- Madame Caroline PROST, Madame Pierrette HUET, et Monsieur LOCUSSOL, en tant que membres issus de la liste majoritaire ;
- Monsieur Michel PONS et Monsieur Julien THUILLIEZ, en tant que membres de la seconde liste ;
- Madame Raymonde POULON, représentante du TGI ;
- Monsieur Rolland PEPIN, représentant de la Préfecture.

→ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la composition de la commission de révision des listes électorales, telle qu'exposée en séance et détaillée dans la présente délibération.*

Quote-part loyer

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie de Saint Amant Tallende sollicite une participation des communes de Mond'Arverne Communauté pour le paiement du loyer du local, loué à l'OPHIS, abritant les Restos du cœur.

En effet, étant donné que tous les habitants du territoire de Mond'Arverne peuvent en bénéficier, une quote-part a été calculée selon le nombre de bénéficiaire par commune.

Le loyer est de 250€/mois, soit 3000€/an, la quote-part de la commune de La Roche Blanche est de 149€, 3 bénéficiaires de la commune ayant recours à ce service.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner une suite favorable à cette sollicitation.

→ *Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Mairie de Saint Amant Tallende les 149€ correspondants à la quote-part du loyer concerné.*

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire informe que la Mairie est sollicitée pour communiquer les adresses postales et/ou numériques des conseillers municipaux → En réponse, l'assemblée est unanime sur la non diffusion de ces informations.

✓ Monsieur le Maire invite les deux nouveaux conseillers municipaux à intégrer des commissions communales, s'ils le souhaitent → Michael GOUYET souhaite intégrer les commissions « Urbanisme et Travaux » et « Environnement et Cadre de vie ». Céline NECTOUX souhaite intégrer les commissions « Finances et Budget » et « Urbanisme et Travaux ».

✓ Sylvie COUPAT souhaite la collaboration de tous les élus afin que toute information intéressant la vie communale lui soit transmise, ou à Sébastien RUEDA, afin de renforcer la communication.

✓ Jacques LOCUSSOL aborde l'état de la canalisation à Gergovie → Monsieur le Maire répond que les services techniques en seront avisés.

✓ Matthieu ROUSSET évoque le cas du collectif environnemental et sa demande de salle → Monsieur le Maire rappelle que la démarche pour tout organisme reste une demande officielle en Mairie.

✓ Michael GOUYET étaye les difficultés du Béal → Monsieur le Maire explique qu'un syndicat en a la gestion, avec à sa tête un Président, vers qui il est conseillé de se tourner.

La séance est levée à 21h10.